

Négociation de l'accord d'intéressement 2022-2024

Première réunion le 9 juin et 30 juin date limite, encore une négociation aux forceps

Pour éventuellement obtenir une prime d'intéressement pour l'année 2022 (versée en 2023), il faut qu'un accord soit signé d'ici le 30 juin (et que les chiffres d'Expleo permettent le versement d'une prime) La négociation aurait pu démarrer bien plus tôt ? Oui bien sûr... !
Encore un sujet à discuter dans l'urgence, merci Expleo...



Un accord plus clair ?

La direction veut rendre plus compréhensible les critères de déclenchement

Bonne idée ! Pour le déclenchement, ce serait l'atteinte d'un niveau d'EBITDA (résultats avant impôts) dont le montant reste à définir.

Pour la majoration (dont la direction veut qu'elle s'auto-finance), la première proposition de la direction irait vers des indicateurs liés aux accidents de travail dans l'entreprise : le gain pour l'entreprise d'une baisse des taux de cotisation liée à une diminution des arrêts suite à des accidents de travail servirait partiellement à majorer la prime d'intéressement...



C'est dans l'air



Et plutôt qu'un indicateur sur l'accidentologie, pourquoi ne pas passer au vert ?

La CFE-CGC aimerait intégrer un critère lié au développement durable dans l'accord.

- Pourquoi ne pas s'indexer sur l'évolution du nombre de salariés se rendant au travail en transports en commun, en covoiturage, en vélo ?

Concernant le paiement des indemnités kilométriques vélo : la CFE-CGC l'a demandé

lors des NAO, mais refus net, tout comme toutes nos propositions liées au développement durable...

- Pourquoi ne pas inciter et valoriser le ratio « réunions à distance » / « réunions en présentiel » pour les réunions nécessitant des déplacements en avion/train ?

Plutôt qu'une majoration auto-financée, un véritable engagement pour le climat et pas simplement du green washing ?

Ah oui, pour intégrer un critère de majoration façon Expleo, il faut qu'il s'auto-finance...

Or un critère version « développement durable », ça ne s'auto-finance pas nécessairement mais c'est bon pour le climat et l'image de l'entreprise qui est en phase de recrutement !

Espérons que Expleo s'engage vraiment dans cette voie au quotidien et pas seulement à travers un critère écrit dans un accord !



Un accord à 100€ ?

Redistribution des bénéfices : les salariés ramassent les miettes ?

La règle Expleo : ce qui dépasse du budget sera pris pour moitié pour verser l'intéressement.

- Si l'EBITDA est inférieur ou égal au budget :

0€ pour le salarié (mais où va donc l'EBITDA atteint ?)

- En cas de déclenchement (EBITDA prévisionnel Expleo atteint ou EBITDA groupe atteint), ce sera un plancher de 100€.

- Si Expleo surperforme sur son EBITDA, la prime augmente lentement... très lentement... : à +20% de surperformance d'EBITDA, le salarié percevra... 400€ : c'est ça le partage ?

Comment les salariés pourront-ils se sentir impliqués sur les résultats de l'entreprise avec une redistribution aussi faible ?

